

Kerver en Plec

Ce village est situé dans la presqu'île du Plec. Résidant au Grand Cosquer en CRACH, Yves LE TALLOUEDEC et Jeanne HELLEC (n°8182-8183) y possèdent avec les consorts LE LOZDREC de Keraudran en PLOEMEL, le fond et les édifices d'une tenue sur laquelle ils doivent annuellement 2s de chef-rente au roi, mais perçoivent 6 perrées de froment. L'exploitation comprend une maison de 17,5 m de long, deux jardins, une aire à battre et 3 hectares de terres en grande partie labourables. Plusieurs de ces parcelles bordent le rivage de la mer, une donne sur les franchises d'une chapelle. Ces terres appartiennent à la famille depuis au moins 1629. Vincent KERNEUR, second mari de Jeanne HELLEC, en fait la déclaration pour la Réformation du domaine en 1679. Elles sont alors affermées à Jean LE DRIAN. Elles le sont à Jean LE CAM, deux ans plus tard, lors de la succession du Grand Cosquer.

PI523 f°5777-5782 (AN) - Terrier du domaine d'Auray / Locoal - 04/12/1679

Déclaration

Vincent KERNEUR, tuteur des enfants mineurs de Yves LE TALLOUEDEC, du Grand Cosquer en CRACH, et Thomas LE LOZDREC, tant en son nom et que pour ses consorts, de Keraudran en PLOEMEL, déclarent posséder sous le fief du roi, une tenue à Kerver en Plec en LOCOAL, appartenant en fond et édifices, la moitié aux mineurs dudit KERNEUR, l'autre moitié à LOZDREC et consorts, et que tient Jean LE DRIAN pour en payer par an 6 perrées de froment rouge mesure d'Auray.

Description

1 maison couverte de paille (L=53p, F=15p)
 Le repaire sur le côté nord de la maison2C ½
 1 courtil LIORCH POTAGER16p
 1 courtil LIORCH ER SPANOIL2C ½
 1 pdt sous labour et pré PARC LE RUZ avec la rue à battre et place à paille, donnant à l'est sur les franchises du village, à l'ouest sur les franchises d'une chapelle y étant.....2 jx ½5C 1/2
 1 pdt sous labour LIORCH ER LAIN donnant de divers endroits sur le chemin Cozdu25C 2/3
 1 pdt sous labour PARC ER HORIENT donnant à l'est sur le chemin Cozdu 10C
 1 pdt sous labour TOULLAT ER ROHIC donnant à l'ouest sur les franchises21C 2/3
 1 pdt sous labour NESTREC donnant au sud sur les franchises de Kergoual..... 19C
 1 pdt sous labour TALAERHIC 15C
 1 pdt sous labour le MARRIC donnant au nord sur le chemin Hent ar Harsf.....16C ½
 1 pdt sous labour LE COURTIL ARAH donnant des 2 bouts sur les franchises du village ½j1 2C ¼
 1 pdt sous labour COURTIL ARACH donnant de divers endroits sur les franchises6C 1/3
 1 parcelle de landes ER COZEN9C 1/3
 1 pâture PRADEU ER GOCHSAL donnant au nord sur le rivage de la mer.....7C 3/4
 1 parcelle de landes CAS ER ROCH donnant de divers endroits sur le rivage de la mer18C ½
 1 parcelle de landes COIGNEL ER POULGAR donnant à l'est sur la mer..... 11C
 2 parcelles de landes s'entre-joignant donnant à l'ouest sur la mer..... 15C 1/4
 1 parcelle de landes BOTARHIC donnant à l'est sur un chemin, à l'ouest sur la mer 8C
 1 parcelle de landes MONTAIGNE LE RANNO donnant à l'ouest sur la mer.....6C 1/3
 1 pdt en labour aux mettes de Kerjacob donnant de divers endroits sur un mulon de pierre ¾j1 16C 1/3
 Avec portion des franchises, douets et fontaines du village.

[Total : 6 jx 37C dont labours 2 jx 72C 3/4, landes 68C 1/2, labours et prés 2 jx ½5C 1/2, jardins 2C ¼16p]

Origine

Les héritages proviennent des successions d'Yves LE TALLOUEDEC et de Maurice LE LOZDREC, lesquels défunts et leurs prédécesseurs en ont joui plus de 50 ans.

Charges et sentence

Avant la Réformation, il n'est du que foi, obéissance, droits et lods sans rachat, suite à fouage, distroit des moulins du roi sous la banlieue, devoirs ordinaires. Après la sentence, il est du en plus 2s de chef-rente, 15L pour lods et ventes, et 4L pour la contribution solidaire sur la paroisse.